



## **Dossier de renseignements**

- Page 2 - Activité Avion  
5 - Activité ULM  
6 - Modalités d'inscription  
6 - Tarifs heures de vol  
6 - Liste des médecins agréés  
7 - Tableau comparatif licences pilote avion  
8 - Numéros de téléphone utiles

Site internet : [www.aeroclubandernos.com](http://www.aeroclubandernos.com)

# **COMMENT APPRENDRE A PILOTER**

## **AVION**

Le but essentiel d'un aéro-club est de former des pilotes puis, à l'issue de leur formation, de mettre à leur disposition des avions d'entraînement ou de voyage.

### **La démarche**

L'aéroclub assure la formation pour trois types de brevets : le PPL (Private Pilot Licence), le LAPL (Light Aircraft Pilot Licence) et le BB (Brevet de Base). Pour ces trois brevets la démarche est sensiblement la même.

La démarche type se caractérise par les étapes suivantes : première visite au club avec éventuellement un vol de découverte ou un vol d'initiation, l'inscription au club, les premières leçons en vol, les cours théoriques et les examens.

### **Le premier pas**

Le premier pas pour piloter est de passer à l'aéroclub, au cours de cette visite un membre vous présentera le déroulement de la formation. Suite à cette présentation vous pouvez prendre rendez-vous pour un vol de découverte ou même un premier vol avec un instructeur (vol d'initiation).

Maintenant il ne vous reste plus qu'à remplir les formalités administratives. Tout d'abord l'adhésion à l'aéroclub ainsi qu'à la Fédération Française Aéronautique. Ensuite il faudra acheter le carnet de vol, et s'inscrire sur internet au e-learning concernant les cours théoriques et au livret de progression électronique. Enfin il faudra prendre rendez-vous auprès d'un médecin agréé aéronautique afin de passer une visite médicale.

### **Les leçons en vol**

Il est maintenant temps de prendre les premières leçons en vols. Les leçons débutent par un briefing où l'instructeur explique les points qui seront abordés pendant le vol. Les premiers vols ont pour but de prendre en main l'avion, on apprend donc comment monter, descendre, tourner puis progressivement la difficulté augmente il faut apprendre à atterrir. Une fois que ces leçons sont maîtrisées vient le moment le plus marquant de la formation : le lâché. C'est un vol où l'instructeur descend de l'avion et laisse l'élève pilote réaliser seul un tour de piste (un décollage suivi d'un circuit pour se poser). Ensuite viennent les vols de navigation, puis les navigations seul à bord pour le PPL ou le LAPL. Et enfin vous êtes prêt pour passer le test final.

### **Les cours théoriques**

La pratique c'est essentiel, mais la théorie ... aussi. Les cours théoriques sont effectués sur internet en e-learning puis quelques cours théoriques ont lieu en week-end au club, quand la météo est mauvaise par exemple. Chaque leçon aborde un thème qu'il est important de connaître. Une grosse partie de la théorie est aussi dispensée lors de briefing long, avec votre instructeur, avant ou après une leçon en vol.

### **Les examens**

Il y a deux types d'examens : le théorique et le pratique. L'examen théorique est un QCM d'un certain nombre de questions qu'il faut passer avant l'examen pratique. Une fois le théorique en poche, il faut passer l'examen pratique en vol avec un examinateur. Il s'agit d'un vol pendant lequel vous devrez démontrer tout ce que vous savez faire en toute sécurité.

### **La suite...**

Une fois déclaré apte, vous pourrez voler dans le cadre de la licence ou du brevet. Cela suffit à certaines personnes, d'autres veulent aller plus loin : qualifications sur d'autres machines, vol de nuit, rallye aérien, voltige, vol aux instruments...

## **Le BREVET DE BASE**

Le Brevet de base est le premier niveau de formation du pilote, accessible aux jeunes dès 15 ans. Il vous permet de voler seul à bord de l'avion sur lequel vous avez été formé, dans un rayon de 30 km autour de l'aérodrome, sur le territoire français, hors des espaces contrôlés ou réglementés.

Des autorisations additionnelles telles que celle d'emport de passagers, d'évolution en zone contrôlée, atterrissage sur un aérodrome extérieur peuvent être délivrées par l'instructeur lorsqu'un niveau d'expérience seul à bord est atteint.

#### **Les conditions d'obtention sont :**

- Totaliser au moins 6 heures de vol en double commande et 4 heures de vol seul à bord ainsi que 20 atterrissages seul à bord.
- Avoir 15 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention du brevet.
- Subir avec succès les examens théoriques, pratiques et radio prévus par arrêtés.
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique.

#### **Programme de formation :**

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités, de celles de l'instructeur et de celles du matériel.

Jusqu'à l'obtention du brevet de base, l'élève paiera le tarif double-commande pour toutes les heures effectuées à l'exception des vols solo supervisés par l'instructeur pour lesquels la part double commande ne sera facturée qu'à 50%.

#### **Vous alternerez :**

- Les cours théoriques en e-learning
- Les leçons de vol en double commande.
- Le premier lâché en solo pour des tours de pistes.
- Les vols en solo et en double commande.

### **Le LAPL (Light Aircraft Pilot Licence)**

Après votre brevet de base, à partir de 17 ans, vous pouvez obtenir LAPL qui permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance dans tous les pays reconnaissant le LAPL.

#### **Les conditions d'obtention sont :**

- Totaliser au minimum 30 heures de vol, dont au moins : 15 heures de double commande, 6 heures de vol en solo supervisé avec 3 heures en navigation et un vol de plus de 80 Nm.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence.
- Subir avec succès les examens théorique et pratique prévus par arrêtés.
- Avoir passé la visite médicale LAPL auprès d'un médecin agréé aéronautique.

#### **Programme de formation :**

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités, de celles de l'instructeur et de celles du matériel.

Pour les vols solo nécessitant une supervision de l'instructeur, la part double commande ne sera facturée qu'à 50%.

#### **Vous alternerez :**

- Les cours théoriques en e-learning
- Les leçons de vol en double commande.
- Le premier lâché en solo pour des tours de pistes.
- Les vols de navigation en double commande.
- Les premières navigations en solo vers les terrains voisins.

La qualification est valable 2 ans, elle se renouvelle en justifiant d'un minimum d'expérience (12h dans les 24 derniers mois).

#### **Les cours théoriques**

Les cours théoriques se font en e-learning et sont également dispensés en partie lors des briefings avec l'instructeur, avant les vols, mais aussi sur demande des élèves. Le but est de préparer l'examen théorique du PPL qui est un QCM. Ce QCM est divisé en 2 épreuves qui portent sur les connaissances principales à avoir pour passer son LAPL (par exemple réglementation, mécanique du vol ...). Il faut alors convenir avec l'instructeur de dates pour voir les différents points à étudier.

## Le PPL (Licence de Pilote Privé)

Après votre brevet de base, à partir de 17 ans, vous pouvez obtenir la licence de pilote privé (PPL) qui permet de voyager et d'emporter sans rémunération des passagers sans limitation de distance.

### **Les conditions d'obtention sont :**

- Totaliser au minimum 45 heures de vol, dont au moins : 25 heures de double commande, 10 heures de vol en solo supervisé avec 5 heures en navigation et un vol de plus de 150Nm (~270 km) avec deux atterrissages sur deux aérodromes différents.
- Avoir 17 ans révolus le jour de l'examen en vue de l'obtention de la licence.
- Subir avec succès les examens théorique et pratique prévus par arrêtés.
- Avoir passé la visite médicale auprès d'un médecin agréé aéronautique.

### **Programme de formation :**

Pendant cette formation, votre instructeur sera chargé de votre progression et vous accompagnera pendant toute la durée de votre apprentissage. Les séances seront programmées en fonction de vos disponibilités, de celles de l'instructeur et de celles du matériel.

Pour les vols solo nécessitant une supervision de l'instructeur, la part double commande ne sera facturée qu'à 50%.

### **Vous alternerez :**

- Les cours théoriques en e-learning
- Les leçons de vol en double commande.
- Le premier lâché en solo pour des tours de pistes.
- Les vols de navigation en double commande.
- Les premières navigations en solo vers les terrains voisins.

La qualification est valable 2 ans, elle se renouvelle en justifiant d'un minimum d'expérience (12h dans les 12 derniers mois) et un vol d'une heure avec un instructeur.

### **Les cours théoriques**

Les cours théoriques se font en e-learning et sont également dispensés en partie lors des briefings avec l'instructeur, avant les vols, mais aussi sur demande des élèves. Le but est de préparer l'examen théorique du PPL qui est un QCM.

Ce QCM est divisé en 2 épreuves qui portent sur les connaissances principales à avoir pour passer son PPL (par exemple réglementation, mécanique du vol ...). Il faut alors convenir avec l'instructeur de dates pour voir les différents points à étudier.

### **Et après ?**

Une fois le PPL ou le LAPL en poche plusieurs possibilités s'offrent à vous pour vous perfectionner.

Tout d'abord au sein de l'aéroclub vous pouvez vous initier au rallye aérien.

Le rallye aérien a pour but d'effectuer une navigation le plus précisément possible tout en trouvant l'emplacement où ont été prises des photos qui sont remises au décollage.

Vous pouvez aussi faire du vol de nuit (mais pas à Andernos) et donc redécouvrir la terre vue du ciel seulement éclairée par la lune.

## Tout savoir sur les ULM

Les ULM sont classés désormais en six catégories: Classe 1 - Paramoteurs - Classe 2 - Pendulaires - Classe 3 - Multiaxes - Classe 4 - Autogires - Classe 5 - Aérostats - Classe 6 - Hélicoptères

L'Aéro Club d'Andernos a souhaité accompagner le succès grandissant de la Catégorie 3 en faisant l'acquisition d'un ULM multiaxes neuf, un Bestoff aircraft "NYNJA" et un Flight Design "CTSL" équipé d'un moteur Rotax 80 cv, d'une radio, d'un transpondeur et de toute l'instrumentation classique ainsi qu'un parachute de secours et en mettant en place une formation ULM.

### . QUALIFICATION ULM

La pratique de l'ULM nécessite l'obtention du Brevet de Pilote ULM. Aucune visite médicale "Aéronautique" n'est exigée, il suffit d'un **certificat médical de « non contre-indication »** délivré par votre médecin traitant. Il est exigé lors de la première inscription auprès de la Fédération ULM pour la délivrance de la licence/assurance FFPLUM.

Le pilotage est autorisé dès l'âge de 15 ans (avec un accord parental pour les -18 ans). Après la réussite d'une **épreuve théorique** consistant en un QCM composé de 40 questions, le **Brevet ULM** est délivré à l'appréciation de l'instructeur (généralement 25 heures de pratique). Il n'y a pas de minimum réglementaire pour les heures de vol « solo supervisées » pendant la formation (environ 5 h suffisent). Andernos étant entouré de zones militaires, et assez proche de l'aéroport de Bordeaux Mérignac, la circulation dans ces zones contrôlées nécessite une bonne maîtrise de la radio et une formation à la **qualification de radiotéléphonie** qui sera indispensable pour l'obtention du Brevet ULM.

Ensuite une dizaine d'heures de mûrissement, constitué de vols solo et de quelques navigations accompagnées de votre instructeur seront nécessaires avant d'obtenir à l'issue d'un test : l'autorisation **d'emport passager**, et ainsi devenir totalement autonome et d'avoir la satisfaction de pouvoir voyager et d'enfin emmener en vol votre famille et vos amis.

Pour les Pilotes brevetés avion ou hélicoptère, une simple photocopie de votre certificat médical Classe 2 et de votre licence valide FFA seront nécessaires. Les détenteurs de licences TT/PPLA/TTH/PPLH.... sont dispensés du théorique ULM. Le Brevet ULM (+ emport pax + radiotéléphonie) est généralement obtenu en quelques heures d'instruction, le temps de vous familiariser à une nouvelle machine et de démontrer vos capacités d'adaptation aux spécificités de l'ULM.

### DAC/SO Bureau des licences

Inscription Examen théorique: 30 €

Délivrance Brevet ULM: 80 €

Emport passager et Radiotéléphonie: gratuit

### Estimation Formation BREVET ULM :

Brevet + Radiotéléphonie: environ 2700€

Brevet + Radiotéléphonie + Emport Passager : environ 3800€

### NOTA pour les élèves de moins de 21 ans

- Cotisation annuelle réduite
- Pour l'activité avion, bourses pouvant être accordées par la FFA à chaque étape réussie (lâché, BB, PPL(A) ...)

## **INSCRIPTION A L'AERO CLUB**

- Cotisation (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10)
  - 77 € pour les moins de 21 ans (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée)
  - 154 € pour les + de 21 ans
- Avance sur compte vol : 250 €
- Carnet de vol : 14 € (disponible au Club)
- E-Learning PPL(A) Théorique 70 € sur [www.ppl-theorique.com](http://www.ppl-theorique.com)
  
- Licence FFA (valable jusqu'au 31/12 de l'année suivante si elle est prise après le 01/10) :
  - 75 € sans le journal « Info Pilote »
  - 116 € avec « Info Pilote »

Nota: la licence FFA permet de pratiquer l'activité ULM

- Licence FFPLUM (pour activité ULM seulement)
  - 75,68 €
  - 49,65 € pour les - 25 ans
  - Individuelle accident 27,50 € (conseillée)
- Deux photos d'identité
- Photocopie recto-verso carte d'identité
- Certificat médical délivré par un médecin agréé (activité avion), voir liste : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Medecins\\_examinateurs\\_agrees\\_classe\\_2.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Medecins_examinateurs_agrees_classe_2.pdf)
- Certificat médical de « non contre-indication à la pratique de l'ULM » délivré par votre médecin (activité ULM seule)
- Fiche d'inscription remplie
- Feuille d'acceptation des statuts et règlement intérieur signée
- Photocopie de la licence pour les pilotes déjà brevetés
- **Autorisation parentale pour les mineurs**

## **TARIF HEURES DE VOL**

Avion	Solo	Double Commande (instructeur à bord)	Solo supervisé (instructeur au sol)
Cessna F150	115,00 €	140,00 €	127,50 €
Ruby	90,00 €	115,00 €	
Tecnam P2002	114,50 €	139,50 €	127,00 €
DR400/120	130,75 €	155,75 €	143,25 €
DR400/140B	157,50 €	182,50 €	170,00 €
MCR4S	131,50 €	156,50 €	
CTSL (ULM)	93,25 €	118,25 €	105,75 €
Nynja (ULM)	78,25 €	103,25 €	90,75 €

## **MEDECINS AERONAUTIQUES**

La liste des médecins agréés aéronautique est disponible sur internet à l'adresse [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Medecins\\_examinateurs\\_agrees\\_classe\\_2.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Medecins_examinateurs_agrees_classe_2.pdf)



## COMPARAISON LICENCES PILOTES AVIONS LEGERS

	Brevet de Base (BB)	LAPL	PPL
<b>Privilèges</b>			
Privilèges	Pouvoir voler dans un rayon de 30 km autour du terrain et en dehors des zones contrôlées sur le territoire français exclusivement. Accès à d'autres aérodrome avec autorisation additionnelle	Pouvoir voler dans toute l'UE dont la Suisse et dans les pays tiers reconnaissant le LAPL	Pouvoir voler dans tous les pays reconnaissant le PPL
Qualifications pour avions	Utilisation d'un ou plusieurs avions ou TMG sur lesquels le BB a été lâché	Monomoteurs à pistons < 2 t	Monomoteurs à pistons <5,7 t
Passagers	Avec autorisation additionnelle à partir de 20 heures de solo dont 5 dans les 2 derniers mois	3 maxi, après 10h de vol solo	9 passagers maxi
Vol aux instruments (IFR)	Pas de qualification possible	Pas de qualification possible	Qualification possible
<b>Prérequis</b>			
Début de formation	Pas d'âge	Pas d'âge	Pas d'âge
Premier vol solo	15 ans	16 ans	16 ans
Présentation à l'examen	15 ans	17 ans	17 ans
Aptitude médicale	Classe 2	Pour LAPL	Classe 2
Validité du médical	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans de 40 à 50 ans limité à 51 ans 1 an pour les plus de 50 ans	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans pour les plus de 40 ans	5 ans pour les moins de 40 ans limité à 42 ans 2 ans de 40 à 50 ans limité à 51 ans 1 an pour les plus de 50 ans
<b>Formation</b>			
Théorique	1 épreuve, 60 QCM 75% de réussite à l'épreuve Validité 2ans	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve Validité 2ans	2 épreuves, 120 QCM 75% de réussite nécessaire à chaque épreuve Validité 2ans
Heures de vol totales minimum en double commande	10	30	45
en solo	6	15	25
dont navigation solo	4 heures et 20 atterrissages	6	10
	Sans objet	3h, dont un vol de 80 Nm	5h, dont un vol de 150 Nm avec 2 atterrissages sur 2 aérodromes différents de l'aérodrome de départ
<b>Expérience récente exigée après l'obtention de la licence pour une prorogation "automatique"</b>			
Heures de vol	10 heures de vol en commandant de bord dans les 12 derniers mois (ou un vol de contrôle avec FI (A))	12h dans les 24 mois précédant le vol (glissants)	12h dans les 12 mois précédant la fin de validité de la qualification de classe
Avec instructeur	Pas de nombre d'heure exigé	et 1h dans les 24 mois précédant le vol (glissants)	dont 1h avec instructeur

## NUMEROS DE TELEPHONE ET ADRESSES UTILES

AERO CLUB Allée du Commandant René Mouchotte 05 56 82 18 77  
33510 ANDERNOS-LES-BAINS

PRESIDENT	<b>LABOUYRIE</b> Patrick	06 51 48 17 31	Mail : <a href="mailto:president@aeroclubandernos.com">president@aeroclubandernos.com</a>
VICE PRESIDENT	<b>BAREILLE</b> Laurent	06 22 18 30 61	Mail : <a href="mailto:vice_president@aeroclubandernos.com">vice_president@aeroclubandernos.com</a>
SECRETAIRE GENERAL	<b>DUPUCH</b> Kevin	06 61 45 70 31	Mail : <a href="mailto:secretaire_general@aeroclubandernos.com">secretaire_general@aeroclubandernos.com</a>
SECRETAIRE Adjoint	<b>ROUSSEAU</b> J-Michel	06 08 82 12 80	Mail : <a href="mailto:secretaire_adjoint@aeroclubandernos.com">secretaire_adjoint@aeroclubandernos.com</a>
TRESORIER	<b>SCHERER</b> Jean	06 26 13 58 57	Mail : <a href="mailto:tresorier@aeroclubandernos.com">tresorier@aeroclubandernos.com</a>
TRESORIER Adjoint	<b>CLAVERIE</b> Kevin	06 73 91 05 10	Mail : <a href="mailto:tresorier_adjoint@aeroclubandernos.com">tresorier_adjoint@aeroclubandernos.com</a>

### MEMBRES CONSEIL ADMINISTRATION :

<b>ROUX</b> Hubert	06 71 11 48 28	Mail : <a href="mailto:hubert.roux@aeroclubandernos.com">hubert.roux@aeroclubandernos.com</a>
<b>RAMADE</b> Christian	06 26 53 28 38	Mail : <a href="mailto:christian.ramade@aeroclubandernos.com">christian.ramade@aeroclubandernos.com</a>
<b>SOCASAU</b> Pierre	06 27 42 79 82	Mail : <a href="mailto:pierre.socasau@aeroclubandernos.com">pierre.socasau@aeroclubandernos.com</a>

### INSTRUCTEURS :

<i>RESPONSABLE PEDAGOGIQUE</i>	<b>DUPUCH</b> Kevin	06 61 45 70 31	Mail : <a href="mailto:kevin.dupuch@aeroclubandernos.com">kevin.dupuch@aeroclubandernos.com</a>
	<b>BARREAU</b> Fabien	06 18 75 94 06	Mail : <a href="mailto:fabien.barreau@aeroclubandernos.com">fabien.barreau@aeroclubandernos.com</a>
	<b>BIENVENU</b> Jacques	06 71 49 97 75	Mail : <a href="mailto:jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com">jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com</a>
	<b>BRUNET</b> Eric	06 15 96 19 19	Mail : <a href="mailto:eric.brunet@aeroclubandernos.com">eric.brunet@aeroclubandernos.com</a>
	<b>COURTADE</b> Marine	06 84 19 23 27	Mail : <a href="mailto:marine.courtade@aeroclubandernos.com">marine.courtade@aeroclubandernos.com</a>
	<b>DELBREL</b> Martial	06 73 21 64 85	Mail : <a href="mailto:martial.delbrel@aeroclubandernos.com">martial.delbrel@aeroclubandernos.com</a>
	<b>DELQUIE</b> Jean Luc	06 08 53 60 26	Mail : <a href="mailto:jean-luc.delquie@aeroclubandernos.com">jean-luc.delquie@aeroclubandernos.com</a>
	<b>GIRAUD</b> Pierre	06 83 78 07 43	Mail : <a href="mailto:pierre.giraud@aeroclubandernos.com">pierre.giraud@aeroclubandernos.com</a>
	<b>JOSSE</b> Aurélie	06 81 55 59 98	Mail : <a href="mailto:aurelie.josse@aeroclubandernos.com">aurelie.josse@aeroclubandernos.com</a>
	<b>LENOIR</b> Guillaume	06 15 89 12 33	Mail : <a href="mailto:guillaume.lenoir@aeroclubandernos.com">guillaume.lenoir@aeroclubandernos.com</a>
	<b>MARCHAND</b> Anthony	06 73 49 08 32	Mail : <a href="mailto:anthony.marchand@aeroclubandernos.com">anthony.marchand@aeroclubandernos.com</a>
	<b>OTAL</b> Steven	06 50 32 58 66	Mail : <a href="mailto:steven.otal@aeroclubandernos.com">steven.otal@aeroclubandernos.com</a>
	<b>PELTREAU</b> Nicolas	06 27 76 22 40	Mail : <a href="mailto:nicolas.peltreau@aeroclubandernos.com">nicolas.peltreau@aeroclubandernos.com</a>
	<b>ROSSET</b> Guillaume	06 70 09 12 05	Mail : <a href="mailto:guillaume.rosset@aeroclubandernos.com">guillaume.rosset@aeroclubandernos.com</a>
	<b>ROUSSEAU</b> Jean-Michel	06 08 82 12 80	Mail : <a href="mailto:jean-michel.rousseau@aeroclubandernos.com">jean-michel.rousseau@aeroclubandernos.com</a>
	<b>ROUX</b> Hubert	06 71 11 48 28	Mail : <a href="mailto:hubert.roux@aeroclubandernos.com">hubert.roux@aeroclubandernos.com</a>
	<b>TOSSAN</b> Philippe	06 30 23 35 69	Mail : <a href="mailto:philippe.tossan@aeroclubandernos.com">philippe.tossan@aeroclubandernos.com</a>

ULM	<b>SALDOU</b> Jean François	06 33 84 96 51	Mail : <a href="mailto:jean-francois.saldou@aeroclubandernos.com">jean-francois.saldou@aeroclubandernos.com</a>
	<b>BIENVENU</b> Jacques	06 71 49 97 75	Mail : <a href="mailto:jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com">jacques.bienvenu@aeroclubandernos.com</a>
	<b>BRUNET</b> Eric	06 15 96 19 19	Mail : <a href="mailto:eric.brunet@aeroclubandernos.com">eric.brunet@aeroclubandernos.com</a>
	<b>VIGOUROUX</b> Patrick	06 78 12 34 58	Mail : <a href="mailto:patrick.vigouroux@aeroclubandernos.com">patrick.vigouroux@aeroclubandernos.com</a>

### RESPONSABLE TECHNIQUE :

<b>SOCASAU</b> Pierre	06 27 42 79 82	Mail : <a href="mailto:pierre.socasau@aeroclubandernos.com">pierre.socasau@aeroclubandernos.com</a>
	05 56 03 71 58	(Atelier)

### AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC

**BNIA** 05 57 92 60 84 fax : 05 57 92 83 34

**DSAC/SO (Ex.District)** BP 70116 33704 MERIGNAC Cedex 05 57 92 83 07

<b>M. GILLET</b> (Chef Division T.A. et Aviation Générale)	05 57 92 82 81
<b>Mme LAGUEYTE</b> (Chef de la Subdivision Aviation Légère)	05 57 92 82 99
<b>M. PORCHERON</b> (Chef de la Subdivision Travail Aérien)	05 57 92 82 87
<b>Licences</b> (Renouvellement licences et examens privés)	05 57 92 83 01
<b>Pilote Inspecteur</b>	05 57 92 83 03

**Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens** 05 57 92 81 30

### **METEO**

Aérofax	05 61 07 84 85 (+ N° FFA)
Répondeur	08 36 68 10 13
TAF / METAR	3615 METAR
PREVISIONNISTE	08 99 70 12 15